

- Le geste de l'eau -

FAITES DES ÉCONOMIES, LES BONS TUYAUX !

À LA MAISON, RÉDUCEZ LE DÉBIT SANS NÉGLIGER LE CONFORT

- Réglez le débit de votre robinet. Évitez d'installer des robinets à double commande. Réglez vos toilettes de sorte à limiter le débit.
- Déterminez le débit maximal de votre robinet. Évitez de dépasser ce débit.
- Déterminez les besoins en eau de votre logement.

EN JARDIN, SOYEZ MALIN

- Utilisez l'eau de pluie ou l'eau de ruissellement.
- Arrosez au stade où il est crucial (au printemps).
- Privilégiez le gazon à gazon ou l'herbe pour votre jardin.
- Arrosez au matin ou au soir, les jours les plus chauds.
- Plus d'arbustes et d'arbres en été.



atlantic'eau
Service Clientèle de l'eau potable

LE GESTE DE L'EAU: ADOPTEZ LES BON RÉFLEXES !

Mis en ligne le 12 juillet 2019

Quelques gestes simples afin d'économiser un bien précieux : l'eau!

- Le geste de l'eau -

FAITES DES ÉCONOMIES, LES BONS TUYAUX !

À LA MAISON, RÉDUISEZ LE DÉBIT SANS NÉGLIGER LE CONFORT

- Régulateur de débit, aérateur d'eau, mitigeur thermostatique, chasse d'eau à double commande... **équipez vos salles de bain et sanitaires,**
- Changement de lave-vaisselle ou de lave-linge **faites le choix d'équipements économes en eau,**
- Exploitez vos appareils ménagers en **mode éco** et sans les surcharger.



AU JARDIN, SOYEZ MALINS

- Récupérez l'eau de pluie (ou l'eau de cuisson),
- Arrosez en soirée ou en début de matinée,
- Privilégiez le goutte-à-goutte ou l'arrosoir pour cibler les racines,
- Formez un paillis au pied des plantes pour préserver l'humidité du sol.

Plus d'astuces et économies sur ademe.fr

atlantic'eau
service public de l'eau potable



RETOUR À LA LISTE



Grandchamp
des Fontaines

La Mairie de Grandchamp-des-Fontaines

25 avenue du Général-de-Gaulle
44119 Grandchamp-des-Fontaines

02 40 77 13 26

CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi 9h > 12h / 13h30 > 17h

Mardi 8h30 > 12h / 13h30 > 18h30

Mercredi 8h30 > 12h / 13h30 > 17h

Jeudi 8h30 > 12h (fermé l'après-midi)

Vendredi 8h30 > 12h / 13h30 > 17h

Samedi 9h > 12h (2 samedis par mois)